

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

SERVICES PROFESSIONNELS ET PERSONNEL D'APPOINT EN VUE DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RÉFECTION, DE RÉNOVATION ET DE CONSTRUCTION SUR DIVERS BÂTIMENTS ET STRUCTURES RELEVANT DE LA COMPÉTENCE DE PROXIMITÉ

SECTION I

DESCRIPTION DES SERVICES PROFESSIONNELS ET DU PERSONNEL D'APPOINT REQUIS

1. Des services professionnels et l'engagement du personnel d'appoint sont requis pour l'acquisition de connaissances, la confection des relevés préliminaires, la réalisation des études, des analyses, des expertises et la planification de même que pour la préparation des plans et devis, la surveillance de chantier et le contrôle de la qualité des travaux en vue de la réalisation de travaux de réfection, de rénovation, de construction, d'installation, d'aménagement ou de réaménagement de divers bâtiments, équipements et structures relevant de la compétence de proximité.

SECTION II

LOCALISATION

2. Les services professionnels et le personnel d'appoint relatifs aux travaux mentionnés à l'article 1 sont requis à divers endroits de la ville et notamment à l'égard des projets et programmes à réaliser sur les bâtiments, structures et équipements suivants :

1° divers projets portant sur la protection sismique de bâtiments et de structures pour la sécurité civile, sur l'acquisition de connaissances de bâtiments, de structures et d'équipements pour des génératrices, sur des études de caractérisation et de contrôles qualitatifs et pour la surveillance de chantier;

2° des programmes d'économie d'énergie, de mécanique électrique, de contrôle de télégestion, de fournaies, de climatisation, de groupes électrogènes, de rénovation de locaux, de réfection majeure de bâtiments, sur le design et le choix de mobilier, sur des projets spéciaux, pour diverses interventions sur divers équipements, sur divers projets d'améliorations locatives et fonctionnelles pour le maintien des garages existants, pour le maintien des arénas, sur des équipements de loisirs, des murs, des escaliers et des placettes, pour la préparation et l'application d'un plan de conservation des toitures, piscines et places publiques, bassins et pataugeoires, portes et fenêtres, équipements divers et structures diverses;

3° pour les centres Monseigneur-Laval, Monseigneur-Bouffard, Ferland, Ulric-Turcotte, Pavillon Royal, Odilon-Blanchette, Marchand, La Cavée, Charles-Auguste-Savard, Lucien-Borne, Brulard, le complexe Loretteville, le pavillon du parc des Musiciens, du parc Dollard et pour le centre communautaire Duberger, pour les chalets du parc Jouvence, du parc Henri-Casault, du parc Maurice-Dorion, les cabinets de toilettes du parc de la rivière Beauport, pour l'aréna Gilles-Tremblay;

4° pour les locaux administratifs du futur bureau de l'arrondissement Limoilou, pour les travaux de maintien des garages municipaux existants, pour les bibliothèques Saint-Jean-Baptiste, Étienne-Parent et Saint-André, pour les stationnements de l'hôtel de ville et de la gare intermodale;

5° pour les murs de la côte de Salaberry, de la rue du Manège, de la 59^e Rue, pour les escaliers du parc Saint-Joseph, du parc linéaire de Cap-Rouge et la réfection de divers stationnements.

SECTION III

ESTIMATION DU COÛT

3. Le coût total des services professionnels et du personnel d'appoint visés aux articles 1 et 2 s'élève à 2 975 000 \$.

TOTAL : 2 975 000 \$

Annexe préparée le 5 février 2008 par :

Michel Rosa, chargé de projet
Service de la gestion des immeubles

Annexe approuvée le 5 février 2008 par :

Claude Charette, ing.
Service de la gestion des immeubles